

# Rapport annuel 2023

KdK  
cdc

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



# Avant-propos

En 2023, les gouvernements cantonaux ont dressé un nouvel état des lieux de la politique européenne, qu'ils ont adopté à l'unanimité. Acteurs incontournables et pleinement conscients de leurs responsabilités, ils ont appelé le Conseil fédéral à lancer de nouvelles négociations avec l'Union européenne (UE) en lui affichant leur soutien. Ils ont approfondi parallèlement toutes les questions ouvertes et participé aux différentes instances mises sur pied. Les cantons sont des partenaires institutionnels fiables. Conjointement avec la Confédération, ils ont présidé pendant un an la stratégie EUSALP. La Suisse a su se montrer à la hauteur de la tâche. Les manifestations organisées à Fribourg, à Scuol, à Lugano puis à Bad Ragaz ont mis en évidence la nécessité d'échanger par-delà les frontières, également à un échelon infranational.

Pour affermir leur collaboration et faire valoir leurs intérêts de manière ciblée au niveau fédéral, les cantons peuvent compter sur la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), qui a soufflé ses 30 bougies en 2023. Fédéralisme oblige, nous avons célébré cet anniversaire en décentralisant nos assemblées plénières. L'occasion nous a été offerte de participer à de passionnantes discussions avec la jeune génération aux quatre coins du pays. Appelés à s'exprimer sur leur vision d'avenir pour la Suisse et le fédéralisme, de nombreuses et nombreux jeunes ont répondu présents. Bravo !

Outre la politique européenne, ce rapport revient sur les principales activités de la CdC : nous avons adopté une nouvelle stratégie numérique commune, perfectionné les mécanismes de péréquation financière, redoublé d'efforts pour gérer le soutien apporté aux personnes ayant fui la guerre en Ukraine et consolidé les instruments de gestion de crise. Les défis ne manquent pas pour autant, l'un d'eux étant désormais la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Au terme d'une année aussi riche en expériences et en réalisations, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont prêté main forte dans les nombreux défis à relever pour le bien des cantons, de la Confédération et du fédéralisme. J'exprime ma plus sincère gratitude aux membres du Bureau, aux représentant-es des cantons aux Assemblées plénières ainsi qu'aux personnes travaillant au Secrétariat général.



Markus Dieth  
conseiller d'État, président de la CdC

« Les cantons sont les murs porteurs de l'édifice fédéral suisse. La Conférence des gouvernements cantonaux leur permet de se coordonner pour relever les défis qui attendent le pays, de s'exprimer de manière concertée et de participer à la recherche de solutions pérennes. Fondée il y a 30 ans, la CdC s'est affirmée en tant qu'interlocuteur fiable, en particulier face à la Confédération. »

Markus Dieth



## 4 Cinq priorités et un anniversaire ont dominé l'agenda de la CdC en 2023



**Politique européenne**

Page 4 >



**Politique d'intégration**

Page 11 >



**Péréquation financière**

Page 7 >



**Gestion de crise**

Page 13 >



**Cyberadministration/  
Numérisation**

Page 9 >

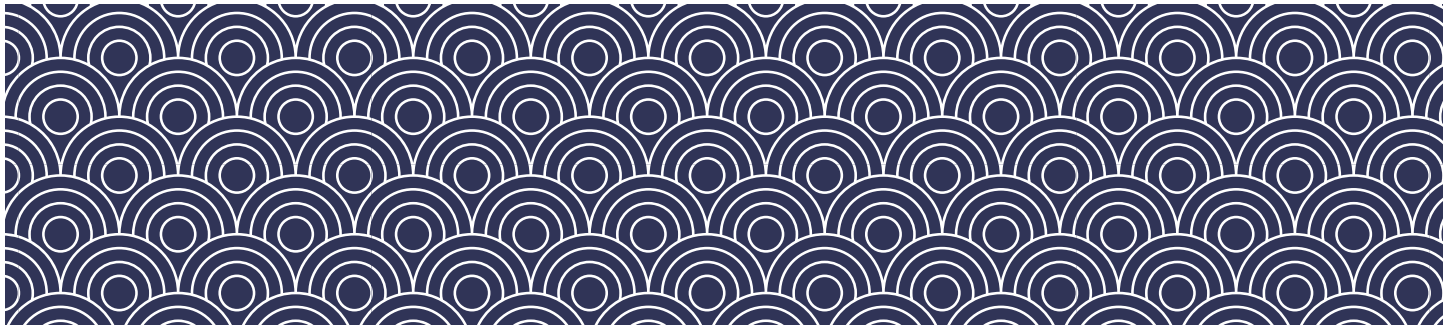


**30 ans de la CdC**

Page 15 >

Sommaire

- 16 En bref
- 18 Participation au processus politique
- 21 Collaborations
- 24 Portrait
- 27 Comptes 2023



## Politique européenne : les cantons, une force qui compte

Les cantons restent des acteurs incontournables en matière de politique européenne. Leur prise de position de mars 2023 en faveur de nouvelles négociations en témoigne. L'année écoulée a été marquée par un fort engagement de leur part.

Portée sur les fonds baptismaux en 1993 dans un contexte lié à la politique européenne, la CdC, désormais trentenaire, a consacré une majeure partie de son travail en 2023 aux questions relevant des relations avec l'Union européenne (UE). Lors de l'Assemblée plénière du 24 mars, les gouvernements cantonaux ont adopté à l'unanimité un **nouvel état des lieux de la politique européenne**, confirmant leur attachement à garantir la stabilité et la pérennité des liens bilatéraux avec le principal partenaire économique de la Suisse. Ils y ont notamment explicité leur point de vue sur des thèmes tels que la reprise du droit européen, le règlement des différends, la surveillance de l'application des accords ou les aides d'État.

Partenaires institutionnels de la Confédération, les cantons se sont déclarés prêts à soutenir de manière constructive et proactive le Conseil fédéral lorsqu'il entamera des pourparlers avec l'UE. Le 29 mars, le Conseil fédéral a lancé l'élaboration d'un **mandat de négociation**, dont il a

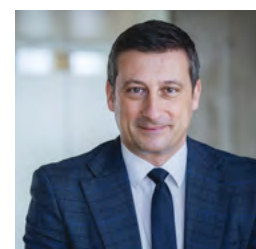
adopté les paramètres le 21 juin. Le projet de mandat a été adopté et mis en consultation le 15 décembre. Les gouvernements cantonaux se sont prononcés le 2 février 2024 lors d'une Assemblée plénière extraordinaire.

Depuis février 2022, le Conseil fédéral mise sur une **approche par paquet**. Celle-ci doit permettre d'atteindre un équilibre entre le souhait de la Suisse d'accéder à certaines parties du marché intérieur de l'UE et la volonté de cette dernière d'appliquer les mêmes règles à tous les participants. Une série de discussions exploratoires ont été menées avec Bruxelles sur cette base, aboutissant à un « **common understanding** ».

Les échanges ont été parallèlement intenses sur le plan national. Les cantons se sont fortement engagés. La **Commission Europe** de la CdC, présidée par le ministre jurassien Jacques Gerber, a tenu plusieurs séances (5 janvier, 15 mars, 2 juin, 17 novembre) et a assuré une collaboration étroite avec les conférences des directeurs.

« En mars 2023 et sur la base du travail préparatoire de la Commission Europe de la CdC, les gouvernements cantonaux ont adopté un nouvel état des lieux de la politique européenne. Ce travail de fond a permis d'intégrer les attentes et préoccupations des cantons dans le projet de mandat de négociation entre la Suisse et l'UE. »

Jacques Gerber, ministre, vice-président de la CdC  
Département de l'économie et de la santé du canton du Jura



« Les cantons jouent un rôle majeur dans la politique européenne : une délégation du canton de Genève s'est rendue à Bruxelles pour réitérer la nécessité d'un ancrage des relations avec l'UE, garant de pérennité et de stabilité. »

Nathalie Fontanet, conseillère d'État  
Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures  
du canton de Genève



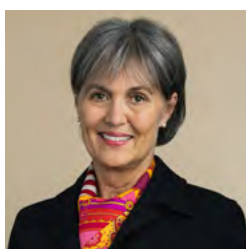
Cette coopération a également prévalu pour la participation cantonale aux différents **groupes de travail** mis sur pied par la Confédération (marché du travail, libre circulation des personnes, aides d'État, ...). Les cantons étaient en outre représentés lors des réunions informelles avec les principaux acteurs de la politique intérieure (« **sounding boards** »), initiées par le conseiller fédéral Ignazio Cassis.

En 2023, les cantons ont présidé de concert avec la Confédération, la **stratégie macro-régionale de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP)**. Pour la première fois, cet honneur est revenu à un pays non-membre de l'UE. La Suisse a pu ainsi témoigner de l'importance des relations transfrontalières et de la coopération avec les États et régions voisines. L'année a été jalonnée par les échanges institutionnels mais aussi avec les milieux économiques et scientifiques ainsi qu'avec la société civile. Des conférences portant sur des thématiques ciblées ont été organisées dans les différentes régions linguistiques. La première, le 31 mars à Fribourg, a été consacrée à l'économie circulaire. La conférence du 16 juin à Scuol (GR) s'est penchée sur la gestion de l'eau, une question également soulevée par une délégation du Conseil de jeunesse de l'EUSALP le 8 septembre à Lausanne. Le 1<sup>er</sup> septembre, la conférence de Lugano (TI) a abordé la mobilité durable.

Le 19 octobre, la présidence suisse a connu son apothéose à Bad Ragaz (SG) avec la tenue du Forum annuel et de l'Assemblée générale de l'EUSALP. Une déclaration commune a été adoptée, faisant écho à la « Bad Ragaz Decision » de 2012, à l'origine de la création de la stratégie macro-régionale. Elle servira de tremplin au processus de révision du plan d'action de la stratégie et consacre la consolidation de la gouvernance. L'EUSALP réunit sept pays (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Suisse et Slovénie) ainsi que 48 régions, dont tous les cantons.

Depuis l'été 2023, le Secrétariat général de la CdC (SG CdC) s'est en outre vu confier une nouvelle tâche avec la reprise du secrétariat de la **délégation des cantons et des communes au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)**, auparavant géré par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La délégation est conduite par le ministre jurassien David Eray. Elle se compose de six titulaires et de six suppléants.

Lors de la 45<sup>e</sup> session du Congrès qui s'est tenue du 24 au 26 octobre, David Eray a été élu à la vice-présidence de la Chambre des régions, accédant ainsi au Bureau du Congrès. Le conseiller communal de Duggingen (BL), Matthias Gysin,



« Les cantons ont participé de manière constructive aux groupes de travail consacrés aux relations avec l'UE. Ils ont fourni des analyses et des données concrètes, par exemple sur le marché de l'emploi ou les aides d'État. »

Silvia Thalmann-Gut, présidente de gouvernement  
Direction de l'économie du canton de Zoug

a fait adopter son rapport sur le respect par la Slovaquie des obligations et engagements de la Charte européenne de l'autonomie locale. Les membres de la délégation se sont exprimés lors de divers débats, par exemple pour témoigner et condamner les violences à l'égard des élues.

L'activité de la délégation implique la participation à des missions d'observation lors d'élections municipales ou régionales en Europe. La syndique de Veytaux (VD), Christine Chevalley, s'est ainsi rendue en Andorre du 18 au

22 septembre et Matthias Gysin à Malte du 7 au 9 novembre. Par ailleurs, les cantons se sont tenus au courant de l'avancée des travaux du comité intergouvernemental chargé d'élaborer une « Convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit public », un processus mené par la Suisse.

---

Pour en savoir davantage

[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



Preuve de l'importance du dossier européen, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent régulièrement depuis 2012 dans le cadre du Dialogue Europe pour échanger des informations. En 2023, ces réunions ont eu lieu les 27 février, 14 mars, 24 avril, 12 juin, 17 août, 30 octobre et 4 décembre.



## Optimisation des instruments de péréquation : les cantons à pied d'œuvre

La RPT est la clé de voûte financière de l'État fédéral. Les cantons participent à son optimisation. En 2023, la CdC s'est focalisée sur la collaboration intercantonale avec compensation des charges et sur la répartition des tâches.

Entrée en vigueur en 2008, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est une étape majeure dans le développement du fédéralisme. La péréquation financière vise à compenser les disparités entre cantons qui n'ont pas tous le même potentiel de ressources. Son efficacité est régulièrement passée au crible dans des rapports pluriannuels, le dernier portant sur la période 2020–2025. Les cantons participent aux travaux préparatoires.

La **collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges** occupe une place de choix dans le nouveau rapport. Ce système, via lequel près de trois milliards de francs sont transférés entre les cantons chaque année, a été mis sur pied pour répondre aux défis liés à l'exiguïté du pays. Les territoires cantonaux ne coïncident pas toujours avec les espaces dans lesquels sont fournis certains services publics. Il n'est pas rare que la population d'un canton se tourne vers un autre canton pour obtenir une

prestation. Ce phénomène s'observe par exemple dans le domaine des hautes écoles ou celui des institutions pour personnes handicapées.

Pour répondre au principe de l'équivalence fiscale (la collectivité qui bénéficie d'une prestation de l'État doit en assumer les coûts et peut en arrêter les modalités), le système prévoit que le canton recourant à un service proposé dans un autre canton doit le cofinancer ; en contrepartie, il se voit accorder des droits de participation aux décisions.

La collaboration intercantonale avec compensation des charges revêt une grande importance pour les petits cantons : de nombreuses prestations sont trop coûteuses pour qu'ils puissent les proposer eux-mêmes. Les plus grands, en revanche, atteignent la taille critique pour garantir une offre qui leur est propre et dont peuvent aussi bénéficier les cantons voisins. Cette « répartition du travail » contribue à une exécution économique des tâches.

« Globalement, la péréquation financière fonctionne bien. Mais nous devons surveiller la façon dont évoluent les écarts de richesse entre les cantons. »

Ernst Stocker, conseiller d'État  
Direction des finances du canton de Zurich



« Le nouveau guide pratique encadrant la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges peut faciliter les négociations entre les cantons lorsqu'il faut décider qui finance et fixe une prestation. »

Walter Schönholzer, conseiller d'État

Département de l'intérieur et de l'économie du canton de Thurgovie



La CdC a mandaté deux études externes sur le système d'indemnisation et sur les droits de participation. Ces documents ont été évalués et ont servi de base à l'élaboration d'un [guide pratique](#) visant à encadrer et rendre plus objectifs les processus de négociation entre cantons. Les [commentaires à l'accord-cadre](#) sur la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges ont par ailleurs été mis à jour. Un outil électronique permettant de déterminer les avantages et inconvénients liés à un site d'implantation est en phase de test.

La réforme RPT a permis en 2008 de clarifier la [répartition des tâches entre la Confédération et les cantons](#). Une distribution franche des compétences est en effet gage de responsabilité et d'efficacité en matière de financement, suivant le principe « qui paie, commande ». Les années passant, les missions respectives ont néanmoins tendance à s'enchevêtrer au fur et à mesure des nouvelles législations. Lancé en 2020, le projet « Répartition des tâches II » a

été suspendu au printemps 2021 en raison de la pandémie de COVID-19 et à la suite de changements de politique sectorielle.

Au cours de l'année 2023, le Département fédéral des finances (DFF) a signalé à son souhait de relancer la discussion avec les cantons. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) et la CdC ont toujours été favorables à une reprise des travaux et ont réaffirmé leur position à l'automne. Dans leur [prise de position du 22 septembre 2023 relative aux mesures d'allègement budgétaire de la Confédération](#), les gouvernements cantonaux se sont en effet prononcés en faveur d'une relance rapide du projet « Répartition des tâches II ». Ils ont tracé la voie à suivre lors de l'Assemblée plénière du 22 mars 2024.

Pour en savoir davantage

[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)







## Des moyens financiers et une nouvelle stratégie pour l'ANS

La transition numérique se poursuit à tous les échelons de l'État. Une nouvelle stratégie guidera les travaux de l'Administration numérique suisse (ANS). Un cadre financier a été fixé pour les projets à venir.

Opérationnelle depuis janvier 2022, l'**ANS** permet de mutualiser les compétences fédérales, cantonales et communales sur la base d'une convention cadre de droit public ad hoc. Elle est gérée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. Le secrétariat de l'organisation est installé à la Maison des cantons et placé sous la direction de Peppino Giarritta. Du point de vue administratif, les collaboratrices et collaborateurs de l'ANS sont rattachés au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF). Les cantons sont représentés au sein des principaux organes (direction politique, direction opérationnelle, assemblées des délégués). L'organe de direction politique est présidé par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du DFF, et le président de la CdC Markus Dieth.

Un des buts de la nouvelle organisation est d'accélérer le passage à la cyberadministration et de lancer des projets clés de numérisation, qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'agenda « Infrastructures nationales et services de base

de l'Administration numérique suisse ». Les besoins financiers pour les années 2024 à 2027 sont estimés à 116 millions de francs. Comme le prévoit la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, une **convention fixe les projets à réaliser et définit la répartition des coûts**. La Confédération prend à sa charge deux tiers des fonds nécessaires et les cantons un tiers. L'Assemblée plénière du 23 juin 2023 a autorisé la CdC à signer la convention, approuvée entretemps formellement par les gouvernements cantonaux ainsi que par le Conseil fédéral. L'adoption des crédits est du ressort des Chambres fédérales et des parlements cantonaux. Une majorité des cantons entend garantir annuellement le financement pour 2024 et 2025–2027 via le processus budgétaire ordinaire. Certains ont également inclus ces fonds dans leur planification financière ou dans leur budget global. D'autres envisagent des crédits d'engagement pour toute la période 2024–2027 ou pour les années 2025–2027.

« La numérisation de l'administration progresse. Des efforts doivent encore être consentis à tous les échelons de l'État pour garantir à la population et à l'économie un service de qualité et sûr. La convention de financement conclue en 2023 par la Confédération et les cantons fournit l'impulsion nécessaire à d'importants projets communs. »

Markus Dieth, conseiller d'État, président de la CdC  
Département des finances et des ressources du canton d'Argovie



« Dans la stratégie ANS 2024–2027, Confédération, cantons, villes et communes ont défini ensemble leurs priorités. L'une des clés de la transformation numérique sera la mise en place de services de base tels que la généralisation d'une identité électronique pilotée par l'État. En mettant l'accent sur la mise en réseau et l'échange, la stratégie favorise l'expérimentation locales de solutions innovantes, qui peuvent ensuite être partagées. »

Norman Gobbi, conseiller d'État  
Département des institutions du canton du Tessin



Grâce à la mise en œuvre de la [stratégie « Administration numérique suisse 2024–2027 »](#), la population et les entreprises pourront interagir de manière efficace, transparente et sûre avec l'administration publique, via des services intégralement numériques de bout en bout. Cette nouvelle stratégie servira de boussole à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes. Six objectifs y sont définis : développer ensemble des prestations administratives pour toute la Suisse, mettre en œuvre le concept de guichet unique, introduire l'identité électronique (e-ID) et une infrastructure de confiance dans tout le pays, encourager une

utilisation des données créant une plus-value, favoriser la mise en place de services publics capables de fonctionner dans le nuage informatique ainsi que renforcer la collaboration et agir en tant que système global fonctionnant en réseau. L'Assemblée plénière du 15 décembre 2023 a adopté la stratégie après avoir pris acte avec satisfaction de la prise en compte des remarques formulées dans la prise de position des cantons du 22 septembre.

---

Pour en savoir davantage

[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)





## Statut de protection S : retour au pays et intégration n'entrent pas en contradiction

La CdC coordonne la politique d'intégration au niveau intercantonal. En 2023, l'accent a été mis sur les mesures de soutien aux personnes bénéficiant du statut de protection S.

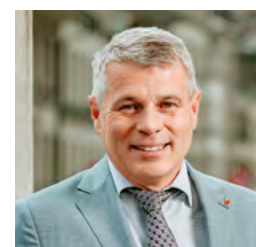
Dossiers prioritaires 2023

Un peu plus d'un an après l'activation du **statut de protection S** par le Conseil fédéral, le Secrétariat général de la CdC a mené, en collaboration avec la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration (CDI), une enquête sur la mise en œuvre des mesures de soutien aux personnes ayant fui l'Ukraine (**programme S**). Se fondant sur ces résultats, les gouvernements cantonaux ont tiré un bilan intermédiaire positif lors de l'Assemblée plénière du 24 mars 2023. En très peu de temps, les cantons ont pu proposer des offres d'encouragement linguistique adaptées aux besoins d'un très grand nombre de personnes. Au moins un-e adulte sur trois bénéficiant du statut de protection S a participé à un cours de langue subventionné par l'État dans les premiers mois suivant son arrivée en Suisse ; fin 2023, la proportion dépassait même 50%. En règle générale, les personnes ayant fui l'Ukraine ont accès à toute la palette de mesures d'encouragement proposées dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux.

De l'avis des gouvernements cantonaux, il convient toutefois de ne pas en rester là. Ils ont fait part de leurs remarques à la cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) et au groupe chargé d'évaluer le statut de protection S. Ce statut a été conçu par le législateur dans une optique de retour au pays. Contrairement à l'admission provisoire ou au statut de réfugié, il n'est pas directement destiné à promouvoir l'intégration. Cette approche peut s'avérer judicieuse lorsque les personnes concernées ne demeurent que brièvement en Suisse. Les cantons estiment cependant que des mesures doivent être prises pour favoriser la compréhension mutuelle et la coexistence, si le séjour se prolonge ou reste incertain et si l'hébergement par des ménages privés est très répandu, comme c'est le cas actuellement dans le contexte lié à l'Ukraine. Il y a un intérêt général à voir le plus rapidement possible les personnes à protéger gérer seules leur vie quotidienne et renoncer à l'aide sociale grâce à un travail rémunéré. Les **programmes d'intégration cantonaux**

« Il n'y a pas de contradiction entre préparer le retour au pays d'un individu et contribuer à son intégration en Suisse. Quoi qu'il advienne, nous devons veiller à ce que les personnes ayant fui leur pays puissent s'appuyer sur leurs ressources et leurs compétences et se détacher rapidement de l'aide sociale. »

Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président de la CdC  
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne



« L'intégration est un investissement important. Elle renforce la participation au marché de l'emploi et l'autonomie financière des personnes concernées. Elle assure la continuité des parcours de formation des plus jeunes. Elle favorise la résilience des personnes victimes de la guerre et réfugiées en Suisse. C'est donc dans l'intérêt de notre économie et de notre cohésion sociale, tout en s'inscrivant dans un effort international de solidarité. »

Florence Nater, conseillère d'État, présidente de la Fondation ch  
Département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel



(PIC) poursuivent précisément ces objectifs. Dans la pratique, on ne fait pas de distinction entre le soutien orienté vers un retour au pays et la promotion de l'intégration. L'accent est à chaque fois mis sur le maintien ou le développement (surtout pour les jeunes) de compétences ; ces mesures revêtent une importance capitale, que la personne concernée soit appelée à rester ou non en Suisse. Les gouvernements cantonaux demandent donc que les mesures de soutien liées au statut de protection S soient ancrées dans la loi. Cette demande a été reprise par le groupe chargé d'évaluer ce statut.

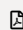
En décembre, l'Assemblée plénière a salué la décision du Conseil fédéral de prolonger le programme S d'une année supplémentaire. Néanmoins, les gouvernements cantonaux ont pris connaissance du **taux d'activité** plutôt faible chez les personnes ayant fui l'Ukraine et s'en

sont inquiétés. L'entrée sur le marché du travail prend apparemment du temps si la personne ne dispose pas de bonnes, voire de très bonnes connaissances d'une langue nationale, ne bénéficie pas d'un soutien et d'un accompagnement individuels lors de la recherche d'un emploi et ne peut compter sur une offre d'accueil extrafamilial pour enfants. De concert avec la Confédération, les cantons sont prêts à fournir un effort supplémentaire en 2024 et à œuvrer avec l'économie à une hausse du taux d'activité. À leurs yeux, l'objectif du Conseil fédéral de voir ce taux doubler en un an, de 20 à 40 %, n'est pas très réaliste. La question a été approfondie fin 2023 avec le Conseil fédéral dans le cadre du Dialogue confédéral.

Pour en savoir davantage  
[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



Le SG CdC gère le secrétariat de la **Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration (CDI)**. Lors de son Assemblée de printemps, la CDI s'en penchée sur l'accès sans discrimination aux prestations publiques. À l'automne, des discussions ont été menées sur les questions liées au genre. Autres sujets importants abordés : le statut S, les mineur-es non accompagnés en tant que groupe-cible, la pénurie de main d'œuvre, le racisme et l'antisémitisme. La CDI a pris position lors des consultations au niveau fédéral sur l'adaptation de la pratique en cas de violence domestique, la modification du statut de l'admission à titre provisoire et le plan de mise en œuvre de la levée du statut de protection S. De concert avec la Conférence suisse de la formation continue (CSFC), elle a émis des recommandations sur la promotion des compétences de base des adultes dans les législations sur la formation continue et les étrangers.

 [Rapport annuel de la CDI](#)



## Prévenir plutôt que guérir : les cantons contribuent à améliorer la gestion de crise

La crise liée au COVID-19 l'a démontré : la gestion de crise est un processus à perfectionner sans relâche. Les cantons ont tiré les leçons de l'épisode coronavirus.

La pandémie de COVID-19 a plongé la Suisse dans une crise aux répercussions aussi bien sanitaires que sociales et économiques. Après avoir tiré en 2022 le bilan des collaborations avec la Confédération dans la gestion de crise, la CdC s'est investie en 2023 dans une **analyse transversale des différentes évaluations faites par les cantons de leur propre gestion**. Les travaux ont été conduits par le bureau de conseil et de recherche politiques Interface en collaboration avec plusieurs cantons, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS).

Cette analyse met en évidence les différences d'approche et les procédures dont l'efficacité a été prouvée. Quatre volets ont été retenus : organisation de crise ; communication à la population ; information et association des communes et des parties prenantes ; plans de pandémie

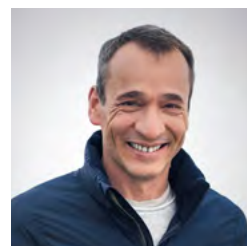
cantonale. Pour chacun d'entre eux un tableau synoptique ainsi qu'une liste des éléments à vérifier (« checklist ») ont été mis à la disposition des administrations cantonales.

Une crise en appelant une autre, la Suisse a pris les devants pour assurer un **approvisionnement durable en énergie**. Conjointement avec la Confédération, les cantons entendent éviter une pénurie. Un état-major ad hoc pourra être convoqué par le Conseil fédéral en cas de crise avérée. La CdC y représentera les cantons. Pour l'instant, les échanges et la coordination passent par le comité de pilotage Sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Confédération. La CdC y siège aux côtés de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

Les cantons disposent de leur propre comité de pilotage au niveau des présidences des conférences intercantionales impliquées. À sa demande, le groupe spécialisé des chefs

« Un hiver en appelle un autre : les cantons ont maintenu leurs efforts pour développer leurs outils de gestion de crise et faire face à une éventuelle pénurie d'électricité. »

Martin Bühler, conseiller d'État  
Département des finances et des affaires communales du canton des Grisons



d'état-major cantonaux a élaboré une proposition de checklist des mesures à prendre en cas de pénurie. Le comité de pilotage dispose d'un point de contact pour les questions des autorités cantonales. Les cantons suivent de près les préparatifs fédéraux.

---

Pour en savoir davantage



[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



## La CdC : une histoire de 30 ans

En 2023, la CdC a soufflé ses 30 bougies. Pour marquer le coup, elle a tenu ses assemblées plénières aux quatre coins du pays, en donnant parallèlement la parole à la jeune génération.

30 ans de la CdC

Depuis la naissance en 1848 de l'État fédéral, l'utilité pour les ministres cantonaux de collaborer et d'unir leurs forces est devenue de plus en plus évidente. Les unes après les autres, les conférences dites sectorielles ont vu le jour. La fondation de la CdC, le 8 octobre 1993, a marqué une nouvelle étape. Il s'agissait désormais de réunir et représenter les gouvernements cantonaux dans leur ensemble, et non plus dans des champs d'action particuliers. Entretemps, la Conférence a pris place dans l'architecture fédéraliste suisse, mettant en évidence le rôle désormais incontournable des cantons dans la bonne marche de l'État.

Pour marquer son 30<sup>e</sup> anniversaire, la CdC a choisi la **jeunesse comme fil rouge**. Tout au long de l'année, elle a convié des dizaines de jeunes à échanger sur l'avenir de la Suisse et du fédéralisme. Des rencontres ont été organisées en marge des assemblées plénières, le 24 mars 2023 à l'aéroport de Zurich, le 22 juin à Coire, le 22 septembre à Bellinzzone et le 15 décembre à Bâle. Une réunion supplémentaire a eu lieu à Lausanne le 8 septembre dans le cadre de la présidence suisse de l'EUSALP. Puis une séance de bilan avec le Bureau de la CdC s'est tenue le 9 février 2024 à Berne. À chacune de ces occasions, la jeune génération a pu s'entretenir avec des conseillères et conseillers d'État.

Les jeunes ont été parallèlement invités à couler sur le papier **leur vision et leurs souhaits pour 2093**, année du 100<sup>e</sup> anniversaire de la CdC. Ces messages sont conservés dans une **capsule temporelle** afin de les transmettre aux générations futures.

La CdC a également convié plusieurs personnalités de la politique, de l'économie, de la science et de la société civile à lui adresser leurs vœux. Vous trouverez un florilège de ces messages dans ce rapport (pp. [17](#), [20](#), [23](#) et [26](#)).

---

Pour en savoir davantage

[www.cdc.ch](http://www.cdc.ch)



# La CdC sur plusieurs fronts

## Droits humains

Prenant le relais du Centre national de compétence pour les droits humains, **l'Institution suisse des droits humains (ISDH)** a vu le jour en 2023. La Suisse rejoint les quelque 120 États qui se sont dotés d'un tel organe, émanation des Principes de Paris adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993. Institution indépendante, l'ISDH a son siège à Fribourg. Les cantons se sont engagés à prendre en charge les coûts d'infrastructure. Le secrétariat général de la CdC participe aux discussions du comité directeur de l'INDH. Il y fournit conseil et orientation pour la collaboration avec les cantons, afin d'aboutir à une mise en œuvre des droits humains respectueuse du fédéralisme.

## 175 ans de la Constitution fédérale

En 2023, la Suisse a célébré les **175 ans** de l'adoption de sa nouvelle **Constitution**, acte fondateur de l'État fédéral. La CdC était au rendez-vous des célébrations qui se sont déroulées le 12 septembre 2023. Son président Markus Dieth s'est exprimé devant l'Assemblée fédérale aux côtés des représentant·es des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire fédéraux. Sous la devise « l'unité dans le diversité », il a souligné le rôle central du fédéralisme, gage de stabilité, de réussite et d'une cohabitation harmonieuse pour le pays.

## Régions frontalières

En 2023, la **Regio Basiliensis**, centre de compétences pour promouvoir la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur, a fêté son 60<sup>e</sup> anniversaire. La CdC était présente le 20 octobre à Bâle au rendez-vous des régions frontalières suisses organisée à cette occasion. Par ailleurs, elle a décidé de renforcer ses liens avec l'Autriche. Le 23 juin, l'Assemblée plénière a approuvé la Déclaration d'intention entre les présidences de la **Conférence des gouverneurs régionaux autrichiens**, de la CdC et de la Fondation ch concernant un échange régulier d'informations et d'expériences.

## Conférence nationale sur le fédéralisme

Le canton de Zoug organisera la prochaine **Conférence nationale sur le fédéralisme** les 13 et 14 novembre 2025. L'Assemblée plénière de la CdC a validé ce choix le 24 mars 2023. La CdC participe aux préparatifs aux côtés des autres organismes responsables : le canton hôte, le Département fédéral de justice et police et le Conseil des États. La conférence était également associée aux premières **Journées fribourgeoises du fédéralisme**. La manifestation, organisée par l'Institut du Fédéralisme, a eu lieu les 7 et 8 septembre 2023 à l'Université de Fribourg et était consacrée aux relations intergouvernementales dans les systèmes fédéraux.



KdK | 30 Jahre  
CdC | 30 ans



« La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a 30 ans cette année et je tiens à remercier toutes les personnes qui s'engagent jour après jour avec passion pour cette précieuse institution et la dirigent avec compétence. Démocrates et fédéralistes convaincus, les acteurs de la CdC connaissent l'importance des cantons dans le système suisse, ont l'État fédéral en haute estime et sont prêts à le défendre avec vigueur si nécessaire. »



Jean-Michel Cina  
Président de la SSR

« Nous le savons, l'union fait la force. Cette association implique écoute et recherche de solutions qui conviennent au pays comme aux cantons. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) accomplit depuis trois décennies un travail pionnier dans ce domaine. Sans se substituer au Conseil des États, elle apporte une contribution inestimable au débat politique. »



Martin Candinas  
Président du Conseil national  
2022–2023

# La CdC s'est impliquée dans le processus politique

## Prises de position

Les prises de position de la CdC sont adoptées lors des assemblées plénières. Une majorité qualifiée d'au moins 18 gouvernements cantonaux est requise. Le droit des cantons à prendre position individuellement est garanti.

### Prise de position dans le cadre de la participation au processus de décision sur le plan fédéral (art. 45 Cst.) :

22.09.2023

Prise de position concernant la **stratégie Administration numérique suisse 2024–2027**. Les gouvernements cantonaux considèrent le projet comme globalement réussi. La stratégie contient les bases nécessaires pour orienter la collaboration vers des objectifs concrets et tient compte des structures fédérales. Les cantons ont toutefois regretté que des thèmes comme la souveraineté numérique ou l'intelligence artificielle fassent défaut à ce stade. La cybersécurité devrait aussi être davantage prise en compte lors de la mise en œuvre. La stratégie a ensuite été adaptée et avalisée par l'Assemblée plénière le 15 décembre.

### Prise de position dans le cadre de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure (art. 55 Cst.) :

22.09.2023

Prise de position concernant sur le **projet d'accord entre la Suisse et le Royaume-Uni en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles**. Les cantons ont salué la création d'une base juridique permanente, ne serait-ce qu'au regard de la pénurie de personnel dans le domaine des professions de la santé. Ils ont émis quelques craintes concernant la reconnaissance des anciennes formations relevant du secondaire II. Parallèlement au projet d'accord, le Conseil fédéral souhaite se voir **déléguer la compétence de conclure seul** des traités de reconnaissance des qualifications professionnelles avec d'autres États. Les gouvernements cantonaux y ont posé deux conditions : une équivalence avec les qualifications suisses et le res-

pect des droits garantis par la Constitution aux cantons en matière de politique étrangère.

15.12.2023

Prise de position concernant la **stratégie de politique extérieure 2024–2027** du Conseil fédéral. Les gouvernements cantonaux ont abordé les aspects qui concernent leurs compétences et leurs intérêts fondamentaux. Ils ont exprimé leur soutien aux objectifs concernant les relations avec l'Union européenne, les pays voisins et les partenaires européens, Schengen/Dublin, le multilatéralisme, l'Agenda 2020, la Genève internationale, le cadre économique, la résilience économique et la gouvernance numérique.

### Prises de position dans le cadre de consultations concernant des actes législatifs importants (art. 147 Cst.) :

22.09.2023

Prise de position concernant la loi fédérale sur des **mesures d'allègement budgétaire** à partir de 2025 et sur les autres mesures de la Confédération. Le Conseil fédéral entend éviter que les finances fédérales ne pâtissent d'une hausse des charges. Les gouvernements cantonaux reconnaissent la nécessité d'agir en ce sens mais ne veulent pas que les économies prévues se soldent par des dépenses supplémentaires pour les cantons. Ils se sont opposés à la réduction de la part cantonale au produit de l'impôt fédéral direct et demandent à la Confédération de renoncer aux coupes dans le transport régional de personnes. Les cantons ont proposé de relancer dès que possible le projet « Répartition des tâches II ».

### Prises de position en vue de scrutins populaires (art. 140 et 141 Cst.) :

24.03.2023

Soutien à l'arrêté fédéral sur une **imposition particulière des grands groupes d'entreprises**, soumis en votation populaire le 18 juin 2023. La mise en œuvre de ce projet fiscal de l'OCDE concerne autant la Confédération que les cantons. Les gouvernements cantonaux ont appelé

à accepter la nouvelle base constitutionnelle prévoyant un taux d'imposition minimum de 15 % pour certaines multinationales. Un NON aurait fait courir le risque que le montant non imposé en Suisse soit ponctionné à l'étranger sans que ni la Confédération, ni les cantons, ni les communes ne profitent de potentielles recettes supplémentaires. L'arrêté fédéral a été accepté en votation populaire le 18 juin.

#### 24.03.2023

---

Soutien à la **loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)**, combattue par référendum. Les gouvernements cantonaux se sont rangés derrière l'objectif zéro émission net à l'horizon 2050, inscrit pour la première fois dans la législation fédérale. Ils ont salué la décision prise par la Confédération de débloquer davantage de fonds pour le remplacement des installations de chauffage à combustible fossile, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et pour la promotion d'innovations favorisant la neutralité carbone fournies par les entreprises. La loi a été acceptée en votation populaire le 18 juin.

#### 28.04.2023

---

Soutien à la **prolongation de certaines dispositions de la loi COVID-19 jusqu'à l'été 2024**, combattue par référendum. Les cantons ont jugé cette mesure proportionnée et judicieuse, car, même en situation normale, ils sont directement touchés par les mesures d'accompagnement édictées par la Confédération concernant la gestion de la pandémie. La prolongation permet par exemple de maintenir les compétences du Conseil fédéral en matière d'acquisition et de production de biens médicaux importants et d'annonce des capacités dans le domaine des soins. Elle a été acceptée en votation populaire le 18 juin.

## Auditions

En vertu de l'art. 17 al. 2 du règlement du Conseil des États, les commissions consultent les cantons sur l'applicabilité des actes de l'Assemblée fédérale, s'ils en font la demande. Avant le début de chaque session, le Bureau du Conseil des États envoie à la CdC une liste des objets du Conseil fédéral ainsi que des initiatives parlementaires et cantonales déposées (1<sup>ère</sup> phase). Après consultation des conférences sectorielles, la CdC informe le Bureau du Conseil des États des objets pour lesquelles telle conférence souhaite être entendue par telle commission. Les commissions du Conseil national invitent à leur gré les cantons ou les conférences à des auditions.

En 2023, les délégations de la CdC ont pris part aux auditions suivantes :

#### 17.01.2023

---

Délégation AELE/UE : nouvelle approche en matière de commerce des services et d'investissements dans le cadre des négociations portant sur les accords de libre-échange

#### 23.01.2023

---

CdG-N/É : Organisation de crise Énergie

#### 20.03.2023

---

CPE-N : AELE/Prestations de services

#### 04.04.2023

---

CPE-É : AELE/Prestations de services

#### 26.04.2023

---

Groupe chargé d'évaluer le statut de protection S

KdK | 30 onns  
Cdc | 30 anni



« Si la Suisse était une maison, les cantons en seraient pour moi les murs porteurs. Ils se dressent sur toute la surface du bâtiment et en constituent - parfois de manière visible, mais le plus souvent de manière invisible derrière le crépi et la façade - la structure fondamentale de l'immeuble. Ils garantissent la stabilité de l'ensemble et leur présence est un gage de sécurité et de confiance. La CdC s'assure alors que les informations circulent d'une pièce à l'autre, sans oublier le dernier étage, le Palais fédéral. »



Cloé Jans  
Directrice des activités  
opérationnelles de gfs.bern

« La CdC n'a pas pour seule mission de défendre au mieux les intérêts des cantons au sein de la politique fédérale, mais aussi (et presque plus encore) de renforcer sa légitimité en tant que porte-parole des cantons et d'affermir ses relations avec les conférences des directeurs. »



Bernhard Waldmann  
Co-directeur de l'Institut  
du Fédéralisme

# Collaborations

Émanation des gouvernements cantonaux, la CdC collabore étroitement avec plusieurs autorités et instances. Elle s'engage également au sein de plusieurs organisations transversales.

## Conseil fédéral

Deux fois par an, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent dans le cadre du **Dialogue confédéral**. Elles échangent informations et points de vue sur des thèmes importants touchant à la coopération et au fédéralisme. Ces réunions ont eu lieu les 3 mars et 10 novembre. Parmi les sujets abordés figurent la gestion de crise aux niveaux fédéral et cantonal, l'accueil des personnes ayant fui l'Ukraine (Programme S), la Conférence nationale sur le fédéralisme, l'organisation d'une exposition nationale et les mesures d'allègement budgétaire de la Confédération. À compter de 2024, le Dialogue confédéral a été remplacé par une rencontre annuelle au niveau des présidences et vice-présidences permettant une discussion plus globale. D'autres rencontres restent possibles dans la cadre d'un dialogue spécifique à chaque projet ou d'un dialogue présidentiel en cas de crise. La CdC et le Conseil fédéral abordent la politique européenne lors du **Dialogue Europe** (cf. [page 4](#)).

## Chambres fédérales

La CdC organise lors des sessions des Chambres fédérales un « **Stammtisch des cantons** » afin d'entretenir les relations réciproques et d'intensifier les échanges de points de vue. Des membres des gouvernements cantonaux et du Conseil des États, ainsi que des membres du Conseil national ayant siégé dans un exécutif cantonal, y abordent des sujets d'actualité. Au menu des quatre Stammtisch de 2023 : l'accueil extrafamilial des enfants, la politique européenne, les mesures d'allègement budgétaire de la Confédération et la collaboration entre le Conseil des États et les conférences intercantionales.

Le **Bureau du Conseil des États** et le **Bureau de la CdC** se rencontrent en outre deux fois par an pour aborder des sujets politiques d'actualité ou

des questions de collaboration. Ils ont débattu les 6 mars et 18 septembre des sujets suivants : politique européenne, imposition des grands groupes d'entreprises, politiques climatique et énergétique, 175 ans de la Constitution fédérale, administration numérique suisse et mesures d'allègement budgétaire de la Confédération.

## Collaborations intercantionales

La CdC entretient des contacts étroits, via des rencontres régulières, avec les autres conférences intercantionales (conférences des directeurs et conférences gouvernementales régionales). Chaque année, une **séance présidentielle** ainsi qu'un **colloque** de deux jours réunissent les président-es des conférences des directeurs et de la CdC. Ces rencontres ont permis de discuter, sur la base entre autres du tableau de bord du fédéralisme, des dossiers sensibles pour les différentes conférences, dont la politique européenne, la sécurité énergétique, le statut de protection S et la situation en matière d'asile, le financement moniste des prestations de soins, le message FRI 2025–2028, l'échange de données de police au niveau national, l'imposition de l'économie numérique, l'initiative d'allègement des primes, la pénurie de main d'œuvre et le projet « Répartition des tâches II ». La **Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo)** permet de coordonner le suivi des dossiers et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations. En 2023, la CdC, de concert avec les conférences des directeurs, a revu la réglementation-cadre qui régit leur coordination. Le document a été approuvé par l'Assemblée plénière du 22 mars 2024.

## Conférence tripartite

La CdC soutient la Conférence tripartite (CT) aux côtés du Conseil fédéral, de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisses. Elle gère son secrétariat. La CT a siégé

le 17 novembre. Le Groupe de travail technique tripartite a tenu deux séances, le 4 mai et le 14 septembre.

Le projet « **Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations** » vise à sensibiliser les acteurs de tous les échelons de l'État à l'importance de cette thématique. Une grande partie du dossier est bouclée. Les travaux se sont poursuivis sur certains points, comme l'analyse de l'application du droit fédéral par les cantons et les communes.

La CT souhaite intensifier la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques dans la **promotion d'un développement de qualité**. Un dialogue au niveau technique a permis aux parties prenantes de fixer une approche commune ainsi que des priorités pour la suite des travaux.

Enfin, les premières discussions ont été menées dans le cadre du projet « **Coordination tripartite dans la mise en œuvre de l'agenda 2030** » afin de clarifier le rôle des diverses institutions fédérales, cantonales et communales et les thèmes pour lesquels une coordination produirait une plus-value.

## Visites

### Délégations en visite

La CdC reçoit chaque année des délégations suisses et étrangères intéressées par le fédéralisme, le système politique helvétique ou la péréquation financière. Les visites suivantes ont été organisées en 2023 :

**16.03.2023**

---

Accueil du vice-président de la Commission européenne par le président et le vice-président de la CdC

**21.06.2023**

---

Visite de parlementaires belges

KdK | 30 anni  
CdC | 30 onns

« Je suis convaincue que les acteurs engagés dans la collaboration confédérale mettent tout en œuvre pour conduire notre pays sur la voie de l'avenir. Non pas en visant l'harmonie parfaite, mais en restant conscients de notre dépendance les uns des autres, comme l'énonce notre Constitution : Déterminés à vivre leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité. »



Brigitte Häberli-Koller  
Présidente du Conseil des États  
2022–2023

« S'engager en faveur de la diversité, de l'expérimentation et de la saine concurrence suppose courage et persévérance. Je ne doute pas que la CdC y parvienne au cours des 30 prochaines années. »



Felix Uhlmann  
Professeur de droit à l'Université  
de Zurich

# Portrait

## Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe suprême de décision de la CdC. Elle se réunit quatre fois par an ou plus souvent en cas de nécessité (séances extraordinaires). Chaque canton y est représenté par un-e membre de son gouvernement et a droit à une voix. Ont participé à au moins une des Assemblées plénières (24 mars, 23 juin, 22 septembre, 15 décembre) en 2023 :

<b>ZH</b>	Ernst Stocker, conseiller d'État
<b>BE</b>	Christoph Ammann, conseiller d'État ; Christine Häsler, conseillère d'État ; Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État
<b>LU</b>	Ylfete Fanaj, conseillère d'État ; Paul Winiker, conseiller d'État ; Reto Wyss, conseiller d'État
<b>UR</b>	Urs Janett, président de gouvernement
<b>SZ</b>	Herbert Huwiler, conseiller d'État
<b>OW</b>	Daniel Wyler, conseiller d'État
<b>NW</b>	Othmar Filliger, conseiller d'État
<b>GL</b>	Markus Heer, conseiller d'État
<b>ZG</b>	Silvia Thalmann-Gut, présidente de gouvernement
<b>FR</b>	Olivier Curty, conseiller d'État
<b>SO</b>	Brigit Wyss, présidente de gouvernement ; Peter Hodel, conseiller d'État
<b>BS</b>	Beat Jans, président de gouvernement ; Lukas Engelberger, conseiller d'État
<b>BL</b>	Anton Lauber, conseiller d'État
<b>SH</b>	Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État ; Patrick Strasser, conseiller d'État
<b>AR</b>	Paul Signer, conseiller d'État ; Hansueli Reutegger, conseiller d'État
<b>AI</b>	Roland Dähler, conseiller d'État
<b>SG</b>	Marc Mächler, conseiller d'État
<b>GR</b>	Martin Bühler, conseiller d'État
<b>AG</b>	Markus Dieth, conseiller d'État
<b>TG</b>	Cornelia Komposch, conseillère d'État ; Walter Schönholzer, conseiller d'État
<b>TI</b>	Norman Gobbi, conseiller d'État
<b>VD</b>	Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État
<b>VS</b>	Roberto Schmidt, conseiller d'État ; Frédéric Favre, conseiller d'État
<b>NE</b>	Florence Nater, conseillère d'État
<b>GE</b>	Serge Dal Busco, conseiller d'État
<b>JU</b>	Jacques Gerber, président de gouvernement

## Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de la CdC. Issus de toutes les régions, les neuf à onze conseillers ou conseillers d'État qui le composent préparent les dossiers de l'Assemblée plénière. La Suisse romande (deux sièges), la Suisse italienne, la Suisse rhéto-romanche, la Suisse orientale, la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale ainsi que les cantons de Berne et de Zurich ont le droit d'être représentés au sein du Bureau. Le ou la président-e de la Fondation ch a également le droit d'y siéger. Ont participé aux séances du Bureau (10 février, 12 mai, 25 août, 10 novembre) en 2023 :

<b>AG/NWRK</b>	Markus Dieth, conseiller d'État, président
<b>BE</b>	Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président
<b>JU/CGSO</b>	Jacques Gerber, président de gouvernement, vice-président
<b>ZH</b>	Ernst Stocker, conseiller d'État
<b>LU/ZRK</b>	Paul Winiker, conseiller d'État (jusqu'au 30 juin)
<b>ZG/ZRK</b>	Silvia Thalmann-Gut, présidente de gouvernement (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet)
<b>AR/ORK</b>	Paul Signer, conseiller d'État (jusqu'au 30 juin)
<b>GR</b>	Martin Bühler, conseiller d'État
<b>TG/ORK</b>	Walter Schönholzer, conseiller d'État (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet)
<b>TI</b>	Norman Gobbi, conseiller d'État
<b>NE/Fch</b>	Florence Nater, conseillère d'État
<b>GE/CGSO</b>	Serge Dal Busco, conseiller d'État (jusqu'au 30 juin) ; Nathalie Fontanet, conseillère d'État (à compter du 1 <sup>er</sup> juillet)



## Secrétariat général

Le Secrétariat général se charge des affaires traitées par la CdC. Il prépare les réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière, et met en œuvre leurs décisions. Sa gestion a été confiée à la [Fondation ch pour la collaboration confédérale](#). Le ou la secrétaire général·e de la CdC assure également la direction de la Fondation.

Fin 2023, le Secrétariat général CdC affiche un effectif de 24 collaborateurs (16,6 équivalents plein temps) : 21 personnes travaillent à la Maison des cantons à Berne ou de manière mobile, et trois autres représentent la CdC auprès de l'administration fédérale (Division Europe au Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères, Département fédéral de justice et police).

### Effectif au 31.12.2023

#### Direction\*/Secrétariat

- Roland Mayer\*, secrétaire général
- Thomas Minger\*, secrétaire général suppléant
- Manuela Furrer, cheffe du secrétariat
- Alessio dell'Anna, collaborateur au secrétariat

#### État-major Communication

- Nicole Gysin\*, cheffe de la communication
- Philippe Flück, chargé de communication

#### Service linguistique

- Pascale Prisset, cheffe du service linguistique
- Vanessa Manarin, traductrice
- Adrien Pingoud, traducteur

#### Services centraux

- Andrea Heinimann\*, cheffe de secteur
- Rosmarie Bäumlér, spécialiste Finances
- Tanja Kindler, assistante en finances
- Helene Leuenberger, spécialiste RH
- Franziska Rohmann, collaboratrice Accueil et exploitation MdC
- Stagiaires Accueil MdC/secrétariat
- Daniel Bühler, informaticien

#### Politique extérieure

- Roland Mayer\*, chef de secteur, secrétaire général
- Luca Gobbo, chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE, suppléant du chef de secteur
- Patrick Matthey, suppléant du chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Hanspeter Pfenninger, coordinateur Schengen/Dublin, conseiller juridique principal

#### Politique intérieure

- Thomas Minger\*, chef de secteur, secrétaire général suppléant
- Nicole Gysin\*, suppléant du chef de secteur, cheffe de la communication
- Regina Bühlmann, collaboratrice scientifique
- Nadine Eckert, cheffe de projet
- Alexander Jungo, responsable RPT
- Julia Stadler, collaboratrice scientifique
- Christine Winkelmann, collaboratrice scientifique

La CdC compte en outre un grand nombre de commissions et de groupes de travail chargés de dossiers ou de mandats spécifiques et dispose de délégations au sein d'organes ou de groupes de travail nationaux ou internationaux. Les listes actuelles sont disponibles [en ligne](#).

KdK | 30 Jahre  
CdC | 30 ans

« Il est temps d'arrêter de se plaindre de la centralisation : il faut s'y opposer résolument, dans l'intérêt du bien-être et de la prospérité de notre pays. Cela suppose d'avoir le courage de revendiquer sa différence, mais aussi d'accepter celle des autres, le courage de s'engager et de lutter, même si de nombreuses voix invoquent "l'esprit de clocher". »



Heidi Z'graggen  
Conseillère aux États

« En ma qualité de président de l'Association des Communes Suisses et de représentant du troisième échelon de l'État, j'espère que les cantons et les communes, au plus près de la population, continueront au cours des 30 prochaines années à présenter un front uni dans le plus grand nombre de dossiers. La préservation de leur marge de manœuvre constitue l'élément principal du succès de la Suisse. »



Hannes Germann  
Président de l'Association des  
Communes Suisses

# Comptes 2023

Les comptes sont présentés ici dans une version abrégée. Ils sont traités dans leur intégralité dans le rapport de révision. La fiduciaire Von Graffenried a assuré la révision des comptes annuels le 11 avril 2024. Son rapport figure en [page 29](#).

	Comptes 2023 en CHF	Budget 2023 en CHF	Comptes 2022 en CHF
Contributions cantonales	3'361'920	3'361'920	3'295'998
Autres produits	16'985	-	35'265
Contribution présidence de l'EUSALP	231'710	-	-
Contributions CT Confédération et communes	147'000	210'000	198'000
Autres contributions	-	-	49'950
<b>Total produits</b>	<b>3'757'615</b>	<b>3'571'920</b>	<b>3'579'213</b>
Charges de personnel	2'706'797	2'846'000	2'739'892
Charges d'exploitation	530'288	561'300	573'320
Projets et contributions	523'137	75'000	317'885
Conférence tripartite (CT)	-5'000	100'000	84'167
<b>Total charges</b>	<b>3'755'223</b>	<b>3'582'300</b>	<b>3'715'264</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2'392</b>	<b>-10'380</b>	<b>-136'051</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-3'000</b>	<b>-1'126</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>2'392</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>-</b>	<b>-13'380</b>	<b>-137'177</b>
<b>Avoir des cantons au 31.12</b>	<b>1'216'739</b>		<b>1'214'347</b>

Affichant des charges totales de CHF 3'755'223 (contributions des cantons CHF 3'361'920), les comptes 2023 bouclent sur un excédent de produits de CHF 2'392. Ce montant est porté au crédit des cantons, [conformément à la clé de financement](#). L'avoir s'élève donc à CHF 1'216'739.

## Clé de répartition 2023 de la CdC

(selon l'art. 14 de la Convention du 8.10.1993)

Canton	Population résidente moyenne 2020*	Clé en %	Contributions 2023 en CHF
ZH	1'546'349.0	17.90	601'829
BE	1'041'303.0	12.05	405'269
LU	414'733.5	4.80	161'412
UR	36'761.0	0.43	14'307
SZ	161'318.5	1.87	62'784
OW	38'019.0	0.44	14'797
NW	43'303.5	0.50	16'853
GL	40'720.5	0.47	15'848
ZG	128'218.0	1.48	49'902
FR	323'639.5	3.75	125'958
SO	276'354.5	3.20	107'555
BS	196'289.5	2.27	76'395
BL	290'218.5	3.36	112'951
SH	82'727.5	0.96	32'197
AR	55'377.0	0.64	21'552
AI	16'210.5	0.19	6'309
SG	512'619.0	5.93	199'508
GR	199'558.5	2.31	77'667
AG	689'958.5	7.99	268'528
TG	281'228.0	3.26	109'452
TI	351'238.5	4.07	136'700
VD	809'930.0	9.38	315'220
VS	347'014.0	4.02	135'056
NE	176'195.0	2.04	68'574
GE	505'235.5	5.85	196'634
JU	73'646.5	0.85	28'663
<b>Total</b>	<b>8'638'166.5</b>	<b>100.00</b>	<b>3'361'920</b>

\* Nombre d'habitantes selon l'Office fédéral de la statistique

La Fondation ch pour la collaboration confédérale rédige par ailleurs chaque année un **rapport financier sur les conférences intercantionales gouvernementales et sectorielles**. L'Assemblée plénière du 15 décembre 2023 a pris acte du rapport 2022. Par rapport à 2021, l'ensemble des charges de la CdC et des conférences des directeurs a légèrement augmenté. Pour des raisons diverses, certaines conférences ont vu leurs charges fortement diminuer alors celles-ci ont nettement augmenté dans d'autres conférences.

# Rapport 2023 de l'organe de révision



**VON GRAFFENRIED**  
TREUHAND

## **Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), Bern**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Vermögensrechnung und Erfolgsrechnung) der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der leitende Ausschuss verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz entspricht.

Bern, 11. April 2024 (0/0/1) zab/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Stephan Richard  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte

Bruno Zaugg  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

Beilage:

Jahresrechnung (Vermögensrechnung mit einer Summe von CHF 1'914'038, Erfolgsrechnung mit einem Betriebsergebnis von CHF 2'392.23)

